

Procès-verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 29 septembre 2022 à 18 heures 30

--+--+--+--

L'an deux mil vingt deux, le vingt neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude, Maire.

Nombre de Conseillers :

- . en exercice : 14
- . présents : 11
- . représentés : 12
- . absents : 2

Quorum : 6

Date de la convocation : 22/09/2022

Etaiet présents : Laetitia BAILLE, Arlette BERNARD, Etienne BILLET, Patricia CHMARA, Philippe DAVIDIAN, Jean-Claude DESCHIZEAUX, Francine HINSCHBERGER, Charles-Edouard OLIVETTI, Alexandre ROUSSET, Sandrine TARION, Nelly THOMASSIN.

Etaiet excusés : Rémy GUILLOT (a donné pouvoir à Arlette BERNARD), Dominique MARTIN, Yoann MAUPPIN.

Secrétaire de séance : Nelly THOMASSIN.

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal de la séance du 25 août 2022,
- Présentation du projet d'installation d'un système de vidéoprotection,
- Devis pour la migration de la messagerie du secrétariat de mairie,
- Devis pour la mise en place d'une assistance et support du réseau informatique de la mairie,
- Convention entre la commune de Montceaux et le Département de l'Ain suite à l'installation de coussins lyonnais sur la RD17,
- Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours,
- Réorganisation du secrétariat de mairie,
- Présentation du rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes Val de Saône Centre,
- Information sur l'évolution des effectifs à la garderie périscolaire,
- Information sur le conseiller numérique,
- Information sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal,
- Compte rendu du conseil communautaire du 30 août 2022,
- Compte rendu des commissions,
- Divers.

--+--+--+--

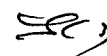
Approbation du procès-verbal de la séance du 25 août 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 25 août 2022.

Présentation du projet d'installation d'un système de vidéoprotection

Madame Patricia CHMARA, adjointe déléguée à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire, rappelle qu'en raison d'incivilités régulières sur la commune, une étude a été décidée pour l'installation d'un système de vidéoprotection.

Le référent sûreté du groupement de la gendarmerie de l'Ain a réalisé un diagnostic à la demande de la commune pour proposer des conseils ou préconisations sur l'installation de caméras (caméra pour la lecture des plaques d'immatriculation des véhicules et caméra de contexte pour la visualisation des scènes).



Trois entreprises ont été consultées pour le projet d'installation d'un système de vidéoprotection. Le projet d'Eiffage Energie a été retenu ; cette entreprise sérieuse qui assure un suivi de l'installation dans le temps, a équipé plusieurs communes du secteur (Montmerle sur Saône, Belleville en Beaujolais).

Eiffage Energie a présenté son projet aux membres de la commission Urbanisme, Aménagement du territoire lors de la réunion du 13 septembre qui prévoit :

1- l'installation de caméras sur plusieurs secteurs de la commune :

- Route de Montmerle (vers le rond-point du pêcheur) : installation d'une caméra de lecture des plaques sur le mat d'éclairage public existant.
- Route de Belleville : installation d'une caméra de lecture des plaques. Des travaux de génie civil sont à prévoir pour la pose d'un mat.
- Route de Chatillon : installation d'une caméra de lecture des plaques sur un mat existant.
- Chemin du Cimetière : installation d'une caméra de lecture des plaques, d'une caméra de contexte et d'un mat.
- Carrefour des « 7 chemins » : installation de 4 caméras de lecture de plaques, d'une caméra de contexte et d'un mat.
- Parking de l'école : installation d'une caméra de contexte à 180° sur un mat existant.
- Stade : installation d'une caméra de contexte à 180° sur un mat existant.

2- L'installation d'un récepteur à la mairie dans une pièce fermée à clé (ordinateur et écran) et d'une antenne relais sur l'église.

Le coût des travaux s'élève à 107 417,64 euros TTC.

Des dépenses supplémentaires sont à prévoir :

- pose de compteurs Linky
- pose de panneaux informant la population de la présence de caméras sur la commune
- contrat pour la maintenance du matériel
- assurance des caméras

La commune peut prétendre à des subventions (Etat, Conseil Départemental et Conseil Régional) pour financer les travaux à hauteur de 80 %.

Les travaux peuvent être réalisés sur trois années avec une première tranche en 2023 qui comprendrait l'installation du récepteur à la mairie et de l'antenne relais ainsi que l'installation des caméras au carrefour des « 7 chemins », soit un coût de 41 381,34 euros TTC.

Le Conseil Municipal se prononcera sur ce projet lors de la prochaine réunion.

N° 2022/37 : Devis pour la migration de la messagerie du secrétariat de mairie

Monsieur Etienne BILLET se retire de la salle et ne prend pas part au débat ni au vote pour ce point.

Le Conseil Municipal est informé que la messagerie du secrétariat de mairie mise en place par Réseaux des Communes arrive à saturation et présente depuis quelque temps certains dysfonctionnements (mails non reçus par les destinataires ou bien reçus comme spam, envoi de mails limité...).

Une consultation a été faite pour migrer la messagerie vers Office 365 afin d'avoir un système de messagerie fiable (augmentation de taille, envoi en masse de mails, garantir la réception, sécuriser la messagerie) et de sécuriser le système (vérification des sauvegardes, maintien des systèmes à jour, mise à jour des applications).

Deux entreprises ont été consultées (Immunittech et MRV Bureautique) ; les devis sont présentés au Conseil Municipal.

Il est proposé de retenir l'offre d'Immunittech qui propose plus de prestations :

- coût annuel : 852,48 euros TTC
- coût initial : 1 560,00 euros TTC

SCD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 votants) :

- retient l'offre d'Immuntech (coût annuel : 852,48 euros TTC - coût initial : 1 560,00 euros TTC).
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

N° 2022/38 : Devis pour la mise en place d'une assistance et support du réseau informatique de la mairie

Monsieur Etienne BILLET se retire de la salle et ne prend pas part au débat ni au vote pour ce point.

Le Conseil Municipal est informé que la sécurité du réseau informatique du secrétariat de mairie doit être améliorée.

Une consultation a donc été faite pour la mise en place d'une assistance et d'un support du réseau qui comprend l'ajout d'un système de sauvegarde (NAS) avec supervision, différentes mises à jour (sécurité, Microsoft, applicatives), l'installation d'antivirus, un support illimité à distance, lien avec les éditeurs et opérateurs.

Deux entreprises ont été consultées (Immuntech et MRV Bureautique) ; les devis sont présentés au Conseil Municipal.

Il est proposé de retenir l'offre d'Immuntech qui propose plus de prestations :

- coût mensuel : 146,88 euros TTC
- coût initial : 750,60 euros TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 votants) :

- retient l'offre d'Immuntech (coût mensuel : 146,88 euros TTC - coût initial : 750,60 euros TTC).
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

N° 2022/39 : Convention entre la commune de Montceaux et le Département de l'Ain suite à l'installation de coussins lyonnais sur la RD17

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Montceaux a décidé d'installer deux coussins lyonnais dans la traversée du village.

Ces installations étant situées sur une route départementale (RD17), une convention doit être conclue entre la commune de Montceaux et le Département de l'Ain pour définir les conditions administratives, financières et techniques de réalisation des travaux d'aménagement. La convention durera tant que l'équipement réalisé par le maître d'ouvrage restera en service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la convention qui sera conclue entre la commune de Montceaux et le Département de l'Ain.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

N° 2022/40 : Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Madame la Préfète de l'Ain a indiqué par courrier du 7 septembre 2022 qu'un correspondant incendie et secours doit être désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux au plus tard pour le 1^{er} novembre.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours, peut sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune,
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive,
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner le conseiller municipal correspondant incendie et secours. M. le Maire le nommera par arrêté municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- désigne Monsieur Alexandre ROUSSET, conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Réorganisation du secrétariat de mairie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame Maryline HERVE, secrétaire de mairie, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2023.

Le secrétariat de mairie doit être réorganisé à l'occasion de son départ.

Madame Céline GOIFFON, actuellement agent d'accueil, sera nommée secrétaire de mairie à compter du 1^{er} juillet 2023.

Un nouvel agent d'accueil sera recruté à compter du 1^{er} juin 2023 pour une durée de travail de 30 heures par semaine. Le recrutement sera lancé cette fin d'année.

La durée de travail hebdomadaire de Madame Céline GOIFFON qui est actuellement de 24 heures passera à 35 heures à compter du 1^{er} janvier 2023 afin de suivre les formations nécessaires pour assurer ses nouvelles fonctions.

Présentation du rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes Val de Saône Centre

La communauté de communes Val de Saône Centre a transmis son rapport d'activité 2021 qui a été adopté par le conseil communautaire lors de sa séance du 30 août 2022.

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le rapport d'activités doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal.

Monsieur le Maire présente le rapport au conseil municipal.

Information sur l'évolution des effectifs à la garderie périscolaire

Monsieur DAVIDIAN, adjoint délégué aux affaires scolaires, rappelle que la garderie périscolaire est ouverte le matin de 7h20 à 8h20 et le soir de 16h30 à 18h30.

Depuis la rentrée scolaire, l'effectif à la garderie du soir est en hausse (plus de 40 enfants entre 17h30 et 18h certains soirs et notamment les lundis, mardis et jeudis).

Un renfort du personnel communal (ATSEM et agent de surveillance du périscolaire) est souhaité car un seul agent assure la surveillance pendant cette tranche horaire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le renfort de personnel à la garderie périscolaire entre 17h30 et 18h les lundis, mardis et jeudis.

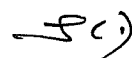
Information sur le conseiller numérique

Monsieur le Maire rappelle qu'un conseiller numérique France Services intervient à la mairie le dernier mardi de chaque mois de 14 heures à 18 heures.

Ce conseiller numérique a pour mission d'aider les habitants dans les démarches en ligne, d'accompagner la prise en main des différents sites des administrations et de favoriser la connaissance des services et dispositifs en ligne.

Monsieur le Maire fait part qu'aucun habitant de Montceaux n'a été intéressé par ce service.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne plus maintenir ce service.



Information sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire doit rendre compte des décisions prises par lui dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Au titre de sa délégation pour exercer au nom de la Commune le droit de préemption urbain, Monsieur le Maire a renoncé à exercer ce droit sur les transactions suivantes :

Bien	Parcelle(s)	Lieu	Prix
Maison et terrain	D 612 – Lot 7	125 chemin du Cimetière	265 000 €
Terrain	E 1083	1700 route de Montmerle	165 000 €
Terrain	E 1074-1077 - Lot 2	2257 route de Montmerle	145 000 €

Compte rendu du conseil communautaire du 30 août 2022

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le compte rendu du conseil communautaire du 30 août 2022 est consultable sur le site de la communauté de communes Val de Saône Centre.

Compte rendu des commissions

◆ Urbanisme, aménagement du territoire :

Plusieurs demandes de permis de construire ont été déposées pour la construction de maisons individuelles aux lotissements Guillarmet et Les Jardins d'Audrey.

La commission s'est réunie le 28 septembre pour réaliser la conformité de travaux.

Le point est fait sur un contentieux ; l'astreinte due par M. ADSIZ pour la réalisation de travaux non conformes, n'est toujours pas versée.

La communauté de communes recrute un instructeur au service ADS pour la fin de l'année afin de remplacer un agent qui a demandé une mise en disponibilité.

◆ Bâtiments communaux :

La porte en bois d'une salle de classe ferme difficilement et doit être remplacée. Le devis de Ain Rhône Fermetures d'un montant de 4 053 euros TTC pour la fourniture et la pose d'une porte en aluminium est accepté à l'unanimité.

Une nouvelle barrière sera installée pour accéder à l'aire de loisirs : le devis de Ain Rhône Fermetures pour un montant de 1 044 euros TTC est accepté à l'unanimité.

◆ Scolaire :

Un devis a été demandé à SEGUIGNE ET RUIZ pour chiffrer des prestations supplémentaires à savoir le nettoyage et la désinfection des dessus de tables et des bureaux quatre fois par semaine ; le coût de cette prestation s'élève à 455 euros HT par mois. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ce devis.

◆ Vie associative :

L'assemblée générale de l'ASGGM a eu lieu le 17 septembre.

La réunion des associations est fixée au 18 octobre.

◆ Animation :

Les illuminations des fêtes de fin d'année sont maintenues ; la durée de l'éclairage sera limitée en raison du coût de l'énergie.

◆ Eclairage public :

Des mesures seront mises en œuvre pour réaliser des économies d'énergie sur le réseau d'éclairage public (réduction des horaires de l'éclairage public, suppression de l'éclairage du clocher ...).

◆ **Social :**

Les colocataires de la 1^{ère} maison Ages et Vie ont aménagé depuis le 31 août. La 2^{ème} maison sera ouverte courant octobre. Le personnel a été recruté dans sa totalité. L'inauguration a eu lieu le samedi 24 septembre.

Le repas du CCAS qui était prévu en janvier 2023 est avancé au 19 novembre pour éviter un pic de contaminations au COVID 19. 116 personnes de 70 ans et plus sont conviées au repas qui sera servi par NICOD Traiteur (prix du repas 32 euros). Madame DUC, centenaire, sera mise à l'honneur.

◆ **Fleurissement, cadre de vie :**

La commission s'est réunie le 20 septembre en présence des deux agents du service technique. Des végétaux plus résistants seront plantés en 2023 en raison de la restriction de l'usage de l'eau décidé par arrêté préfectoral.

Un accompagnement est souhaité pour la création des massifs.

Des arbres seront élagués par les agents du service technique ; les résidus seront utilisés pour le paillage des végétaux. Une nacelle et un broyeur seront loués pour un coût d'environ 382 euros la journée.

Une étude sera réalisée pour l'installation de mobilier urbain à proximité des maisons Ages et Vie et d'une boîte à idée pour les avis et remarques formulés par les habitants.

◆ **Communication :**

La commission s'est réunie le 14 septembre pour la préparation du bulletin municipal. Les articles des commissions et associations sont à remettre avant le 10 octobre.

Les bulletins municipaux seront remis aux conseillers municipaux lors de la réunion du conseil municipal du 15 décembre pour être distribués ensuite dans chaque foyer.

Le point est fait sur la progression de l'application PanneauPocket : 289 habitants utilisaient l'application en juin puis 374 en juillet.

◆ **Voirie, espaces publics :**

Le point est fait sur les travaux réalisés actuellement dans le village par l'entreprise EIFFAGE : reprise des deux plateaux et pose des deux coussins lyonnais.

Les deux plateaux ont du être repris par l'entreprise car les travaux réalisés n'apportaient pas satisfaction ; ils ne respectaient pas le pourcentage de pente qui doit être de 7 % alors qu'ils étaient de 4 %.

Les coussins lyonnais sont en cours d'installation.

La pose de panneaux de signalisation est à prévoir pour la zone « 30 » du village (coût 2 235 euros HT pose comprise).

Les deux plateaux situés chemin de Betheneins (vers le parking de l'espace de loisirs) sont en cours de réalisation ; la peinture au sol restera à faire.

◆ **Cimetière :**

Les agents techniques ont engazonné certaines allées du cimetière (partie située à droite). Un suivi du cimetière sera fait régulièrement (une demi-journée par semaine) pour empêcher la repousse de mauvaises herbes.

Divers

Le Conseil Municipal est informé des points suivants :

- Le forum des dynamiques sociales du territoire Val de Saône Centre aura lieu le jeudi 13 octobre à la salle de la Calonne à Guéreins entre 18h30 et 20h30.

- Monsieur ROUSSET s'interroge sur l'absence régulière de l'enseignante de la classe des petits et moyens qui peut être préjudiciable pour les élèves. Il lui est proposé d'envoyer un courrier à l'inspecteur d'académie ainsi qu'aux parents délégués.

SCD

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 27 octobre 2022.
Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, déclare la réunion close.
La séance est levée à 21 heures 15.

Le secrétaire de séance,
Nelly THOMASSIN

Le Maire,
Jean-Claude DESCHIZEAUX



(Handwritten signatures of Nelly Thomassin and Jean-Claude Deschizeaux)

